

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**3 JUIN 2013**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 3 juin 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

André O. Robinson  
Marc Boucher  
Mario Lévesque  
Renaud Robinson

Sont absents : Paul-Hébert Bernatchez  
Jocelyne Poitras

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Mario Lévesque, maire suppléant.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 6 mai 2013
  - b. Séance extraordinaire du 21 mai 2013
5. Acceptation des dépenses
6. Nathalie Laflamme – Décision de la Commission municipale
7. Soumission - Camion usagé 2013 6 roues motrices avec équipement à neige
8. Location d'équipement de voirie – Niveleuse et compacteur
9. Loader John Deere – Achat d'un godet tout usage
10. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
11. Travaux d'assainissement des eaux : Démolition de la fosse / ancien site
12. RénoVillage 2013
13. OMH Mont-Louis / Révision budgétaire
14. Divers :
  - a. Festival en chanson de Petite-Vallée
  - b. Fête des pères – FDI Cercle Saint-Maxime / Club des 50 ans et + GM
  - c. Fête de la St-Jean - Club Lions Mont-Louis & Loisirs Gros-Morne
  - d. ASSSGIM – Recrutement de premiers répondants
  - e. Loisirs Ruisseau des Olives inc.
  - f. Travaux Centre Judes Drouin – Bureau Écocentre
  - g. Festival Gros-Morne – Autorisation et soutien technique
  - h. La machine à Truc – Demande d'aide financière au Pacte rural local
15. Période de questions
16. Levée de la session

**3534-06-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Boucher,  
appuyé par Renaud Robinson,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.  
Proposition adoptée.

**3535-06-2013 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions du 6 et 21 mai 2013 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé par André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai et de la séance extraordinaire du 21 mai 2013 soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

**3536-06-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

|  |               |
|--|---------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de            | 156 916.52 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de              | 33 175.48 \$  |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 25 582.60 \$  |

Listes présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**NATHALIE LAFLAMME – DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE**

Considérant que Mme Nathalie Laflamme a été en défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs;

La Commission municipale du Québec a transmis sa décision en date du 27 mai 2013 et :

- CONSTATE que le mandat de la conseillère municipale, madame Nathalie Laflamme, a pris fin le 2 avril 2013 à la clôture de la séance.

Madame Nathalie Laflamme a remis une signification de sa démission au poste de conseillère au siège # 4 en date du 17 mai 2013.

Le poste demeurera vacant jusqu'à la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013. (art. 337 - LERM)

**3537-06-2013 ACHAT D'UN CAMION USAGÉ 2013 - 6 ROUES MOTRICES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**

Considérant qu'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion usagé 2013, 6 roues motrices avec équipement à neige a été publié sur le site SEAO.

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 28 mai 2013, 3 soumissions ont été déposées;

Considérant que la soumission la plus basse conforme aux cahiers de charges & devis a été déposée par Les Entreprises Doménick Sigouin inc. au montant de 171 887,82 \$;

En conséquence :

Sur proposition de Renaud Robinson,

Appuyée d'André O. Robinson

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'acceptation de la soumission déposée par Les Entreprises Doménick Sigouin inc. pour l'achat d'un camion usagé 2013, 6 roues motrices avec équipement à neige pour une somme totale de 171 887,82 \$;

QUE la présente résolution est conditionnelle à la remise d'un certificat de vérification mécanique conforme au Code de la sécurité routière et à sa réglementation préparé par un mandataire de la SAAQ;

Les crédits sont réservés aux postes suivants :

|  |            |
|--|------------|
| 59 15800 Fonds réservés Northland Power          | 65 000 \$  |
| 59 15900 Fonds réservés Cartier Énergie Éolienne | 65 000 \$  |
| 55 15100 Fonds de roulement                      | 34 413 \$  |
| SOUS-TOTAL                                       | 164 413 \$ |
| TPS à réclamer                                   | 7 475 \$   |
| TOTAL  | 171 888 \$ |

Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer tous documents relatifs à l'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**3538-06-2013 MANDAT POUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Sur proposition de Marc Boucher,

Appuyée d'André O. Robinson

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient autorisées à effectuer toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis :

Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Diane Gaumont, adjointe à l'administration & sec.-très. adjointe

Le conseil municipal s'engage à informer la Société de tous changements modifiant le contenu de cette procuration.

Proposition adoptée.

**3539-06-2013**

**LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE VOIRIE – NIVELEUSE ET COMPACTEUR**

Considérant que Transport David Element inc. a soumis un tarif pour la location d'une niveleuse et d'un compacteur pour réaliser les travaux d'entretien sur le réseau municipal;

Considérant que les tarifs horaire sont :

|            |               |
|------------|---------------|
| Niveleuse  | 90 \$ / heure |
| Compacteur | 80 \$ / heure |

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la location de machinerie de Transport David Élément inc. pour la réalisation des travaux d'entretien sur les chemins municipaux selon les tarifs horaires présentés.

Proposition adoptée.

**3540-06-2013**

**LOADER JOHN DEERE – ACHAT D'UN GODET TOUT USAGE**

Considérant qu'il est requis d'acquérir un godet de 3 verges cubes pour effectuer les travaux d'entretien de voirie, de chargement de matériaux granulaires et autres;

Considérant que cet équipement est essentiel pour assurer la sécurité des opérateurs et pour prolonger la durée d'usage de l'équipement lourd;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat d'un godet de 3 verges cubes de l'entreprise Vallée au coût de 7369,90 \$, taxes incluses..

Les crédits sont réservés au poste 59 15100 Fonds de roulement.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**3541-06-2013**

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - VENTE ET ADJUDICATION D'UN IMMEUBLE**

Considérant que la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixé au jeudi 13 juin 2013 à 10h00 au siège social de la MRC de La Haute-Gaspésie;

Considérant qu'un (1) dossier est sujet à la procédure de vente d'immeubles;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé d'André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandaté afin d'encherir et acquérir l'immeuble pour le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**3542-06-2013**

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX – DÉMOLITION DE LA FOSSE (ANCIEN SITE)**

Considérant que la démolition de l'ancienne fosse n'a pas été réalisé conformément aux exigences du devis soit la démolition complète et remblai de sable;

Considérant que l'entrepreneur aurait cassé le béton à mi-hauteur et enterré le tout avec du sable en surface;

Considérant que, dans son état actuel, le terrain est impropre à la vente;

Considérant que le prix soumissionné était de 18 555 \$ assumé à 100 % par la municipalité;

Considérant qu'Entreprises GNP offre un crédit équivalent à 50 % soit 9 277 \$;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis rejette l'offre présentée par l'Entreprise GNP et demande que les travaux de démolition de la fosse soient effectués selon les exigences du devis.

Proposition adoptée.

**3543-06-2013 RÉNOVILLAGE 2013**

Considérant que le programme RénoVillage a été renouvelé pour l'année 2013 selon les mêmes critères que les années antérieures;

Considérant que la liste des 16 propriétaires ayant effectuée une demande au programme en date du 31 mai 2013 a été présentée au conseil en préséance;  
Considérant que la liste a été établie à partir des critères d'évaluation et de pondération de la MRC de La Haute-Gaspésie;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée d'André O. Robinson  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la transmission de la liste des propriétaires inscrits au Programme RénoVillage 2013 à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

**3544-06-2013 OMH MONT-LOUIS / RÉVISION BUDGÉTAIRE**

Considérant que la SHQ a transmis une révision budgétaire pour récupérer 30 000 \$ en raison de la soumission plus basse que le budget prévu et l'ajustement de la contribution au Centre de services qui n'était pas inscrite;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la révision budgétaire 2013 de l'OMH de Mont-Louis présentée par la Société d'habitation du Québec.

Proposition adoptée.

**3545-06-2013 FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE**

Considérant que le Festival en chanson de Petite-Vallée offre à la municipalité de devenir partenaire de la Petite École de la chanson pour une nouvelle année;

Considérant que les coûts du plan de visibilité sont de 300 \$;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'un montant de 100 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour la tenue des activités 2013.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense acceptée dans la présente résolution au poste 02 11000970.

Proposition adoptée.

**3546-06-2013 FETE DES PERES – FDI CERCLE SAINT-MAXIME & CLUB DES 50 ANS ET + GM**

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde une aide financière aux organismes responsables de l'organisation de la Fête des Pères dans les localités de Mont-Louis et Gros-Morne pour l'année 2013 :

|   |       |
|---|-------|
| Cercle Saint-Maxime des Filles d'Isabelle | 50 \$ |
| Club des 50 ans et + de Gros-Morne        | 50 \$ |

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense acceptée dans la présente résolution au poste 02 11000970

Proposition adoptée.

**3547-06-2013 FÊTE DE LA ST-JEAN – SOUTIEN AUX ORGANISMES**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la tenue des festivités de la St-Jean sur la plage de Mont-Louis et Gros-Morne;

QU'une aide financière soit accordée aux organismes responsables de l'organisation de la Fête de la Saint-Jean dans les localités de Mont-Louis et Gros-Morne pour l'année 2013 :

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Club Lions de Mont-Louis    | 100 \$ |
| Sports & Loisirs Gros-Morne | 100 \$ |

Les activités relatives à l'autorisation pour les feux de joie et feux d'artifice devront être adressées au directeur du service incendie.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 11000970.

Proposition adoptée.

**3548-06-2013 LOISIRS RUISSEAU DES OLIVES INC. – DEMANDE D'AIDE**

Considérant que le programme FADT n'a pas été reconduit pour l'année 2013;

Considérant que le programme FAIR présenté par le MAMROT réduit considérablement les sommes alloués à la Municipalité pour l'engagement d'ouvriers municipaux et la fourniture de matériaux;

Considérant que la Municipalité verse une aide financière de 2000 \$ annuellement à Loisirs Ruisseau des Olives pour l'entretien de ses infrastructures;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis prenne en considération la demande d'aide déposée par Loisirs Ruisseau des Olives inc pour la tonte de la pelouse selon les disponibilités de sa main-d'œuvre régulière.

Proposition adoptée.

**3549-06-2013 CENTRE JUDES DROUIN – BUREAU ÉCOCENTRE**

Considérant la résolution 8010-05-2013 de la MRC de la Haute-Gaspésie par laquelle elle s'engage à rembourser les frais pour l'amélioration locative du local en location (fenêtres, salle de toilette, entrée indépendante)

Considérant qu'il est devenu nécessaire de remplacer toutes les fenêtres sur la façade avant de l'édifice et celle du bar;

Sur proposition de Marc Boucher  
Appuyée de Renaud Robinson  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la directrice générale à accepter la soumission la plus basse conforme pour la réalisation des travaux de remplacement de fenêtres et d'ajout d'une porte;

QUE les crédits nécessaires au remplacement des 3 fenêtres non admissibles au remboursement par la MRC soient imputés au poste 02 70120 522.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**3550-06-2013 FESTIVAL GROS-MORNE / AUTORISATION ET SOUTIEN TECHNIQUE**

Considérant que l'organisme Festival Gros-Morne souhaite tenir sa 3<sup>e</sup> édition Week-end Country les 3 et 4 août 2013;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise :

- la tenue des festivités de la 3<sup>e</sup> édition Week-end Country du Festival Gros-Morne;

- la mise en place d'un panneau promotionnel permanent, conditionnel à l'obtention des autorisations du MTQ, si requis après désignation de l'emplacement par la Municipalité;
- le prêt de matériel (barrières, bacs bleus et verts) et l'aide pour le montage et le démontage du chapiteau selon la disponibilité de son personnel.

Proposition adoptée.

**3551-06-2013**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Marc Boucher, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Mario Lévesque, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Mario Lévesque, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Lévesque, maire suppléant